



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

En vigueur à compter du 02/01/2025

DÉFINITIONS

Client : Toute personne physique capable au sens des Articles 1123 et suivants du Code Civil, ou toute personne morale, qui passe commande d'une prestation auprès du Prestataire.

Conditions Générales : Désigne les présentes conditions générales de vente et de prestation de services.

Contrat : Ensemble indivisible constitué du Devis signé par le Client et la Prestataire, du Cahier des Charges signé par le Client et la Prestataire et des présentes Conditions Générales lues, comprises et acceptées par le Client.

Force Majeure : Désigne un événement à la fois imprévisible, insurmontable et indépendant de la volonté des parties, empêchant celles-ci d'accomplir leurs obligations. La partie qui ne peut pas accomplir une obligation du fait d'un cas de force majeure se trouve libérée de celle-ci. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : Sont notamment considérés comme cas de force majeure : les catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, tempêtes), les incendies, les épidémies ou pandémies, les actes de terrorisme, les conflits armés ou guerres, les grèves générales ou sectorielles affectant directement la prestation, les interruptions de services publics (coupures d'électricité ou d'Internet).

Parties : Désigne le Client et la Prestataire.

Prestataire : Floriane MÉRIC EI, Micro-entreprise, size 11 rue Abel Antoune 33110 LE BOUSCAT, FRANCE, ayant pour nom commercial FlashMultitâche créée et gérée par Floriane MÉRIC, immatriculée au RNE de Bordeaux sous le numéro 938 071 677.

Prestation globale : Désigne un ensemble de prestations facturées à la journée, par opposition aux prestations facturées à l'heure.

Tiers : Désigne toute entité extérieure au Prestataire ou au Client.

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations et obligations des Parties dans le cadre de leurs relations contractuelles.

En faisant appel au Prestataire pour la réalisation d'une prestation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et déclare y adhérer sans réserve, au moment de la signature du devis.

ARTICLE 2. MODALITÉS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de service proposées par la Prestataire. À défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait pour le Client de solliciter la Prestataire pour une prestation, implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales. Elles sont accessibles sur le site Internet du Prestataire (<https://www.flashmultitache.fr>) et ont la priorité sur toute autre version, ainsi que sur les propres conditions générales d'achat du Client.

Les Conditions Générales peuvent être modifiées par la Prestataire sans préavis. Par conséquent, la Prestataire conseille au Client de consulter ces Conditions Générales en amont de la signature d'un nouveau devis.

ARTICLE 3. RESPONSABILITÉ

3.1. Responsabilité du Client

Le Client déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le Client est le seul responsable des données et des contenus de son site : textes, vidéos, visuels et photos... Il s'engage à fournir au Prestataire des données conformes à la législation en vigueur, et notamment aux dispositions réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Client est informé qu'il doit transmettre au Prestataire les mentions légales, les conditions générales de vente, les conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité à afficher sur son site internet et ne pourra tenir la Prestataire pour responsable en cas de manquement. Le Client garantit que les informations transmises pour la mise en ligne des mentions légales, CGV, CGU, et la politique de confidentialité sont complètes, exactes et conformes à la législation en vigueur. »

3.1.1. Mentions légales et conformité réglementaire

La Prestataire peut, sur demande expresse du Client, procéder à la rédaction ou la vérification des mentions légales à afficher sur le site internet réalisé. Cette vérification portera uniquement sur la conformité aux obligations légales de base prévues par le Code de commerce, le Code de la consommation et le RGPD mais ne couvre pas la spécificité des activités du Client (par exemple, l'aspect fiscal ou juridique spécifique à son secteur). Elle ne remplace pas les conseils juridiques ou fiscaux spécifiques d'un avocat ou autre professionnel habilité. La rédaction ou vérification des

mentions légales se fera en fonction des informations transmises par le Client, qui en assume l'exactitude et la complétude. Cette prestation, optionnelle, sera facturée conformément aux tarifs en vigueur et fera l'objet d'un devis distinct.

3.2. Responsabilité de la Prestataire

La Prestataire a une obligation de moyen. Il s'engage à apporter toute l'attention et le soin nécessaires pour fournir une prestation de qualité. Il ne pourra être tenu responsable que pour des faits avérés qui lui seraient exclusivement imputables.

Par conséquent, la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être retenue dans les cas suivants :

- Retard dans les délais de livraison, si le Client ne fournit pas les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation dans un délai de 5 jours ouvrés.
- Interruption du service d'hébergement résultant à l'indisponibilité du site Internet du Client, ce service étant assuré par un Prestataire externe.
- Pannes ou ralentissements du réseau Internet ou des réseaux informatiques internes du Client.
- Utilisation illégale ou transmission du mot de passe ou de toute donnée confidentielle par le Client.
- Fautes de la part du Client : Dégradation, indisponibilité ou suppression partielle ou totale de fonctionnalités, des pages ou du contenu, anomalies d'affichage, dès le moment où les accès à l'administration du site via la plateforme (CMS) ou aux fichiers du serveur (FTP) auront été transmis au Client.
- Contenus fournis par le Client, illicites ou ne respectant pas la propriété intellectuelle.
- Fautes et faits d'un fournisseur de service externe indépendant au Prestataire.
- Virus présents sur l'ordinateur ou le réseau informatique interne du Client et transmis au site Internet du Client.

ARTICLE 4. PASSATION DE COMMANDE

La commande est passée par l'intermédiaire d'un devis établi par la Prestataire et signé par le Client. Il est indivisible des présentes Conditions Générales et l'ensemble fait office de contrat entre les Parties. Les prestations à fournir par la Prestataire sont détaillées sur le devis. Celui-ci percevra les sommes dont le montant et les conditions de règlement seront précisés dans le devis soumis au Client.

Toutes les prestations supplémentaires non prévue dans le devis initial, ou faisant l'objet de demandes de modifications à l'initiative du Client, feront l'objet d'un nouveau devis et seront facturées à l'heure, au taux en vigueur à la date de signature du devis, sauf décision contraire exceptionnelle du Prestataire.

Dans le cas d'ajout ou de modification de prestations à la demande du Client, la Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout retard sur le délai de livraison initial.

ARTICLE 5. CRÉATION DE SITE INTERNET

5.1. Création

La conception d'un site inclut, sans s'y limiter, la prise de connaissance du projet, la mise en place, la création et le développement, ainsi que toute action jusqu'à la mise en ligne définitive.

5.2. Mise en Production

Mise en ligne définitive d'un site Internet ou d'une fonctionnalité, après validation de la dernière étape du projet par le Client, par la signature du procès-verbal de livraison. Toute modification demandée après cette étape par le Client fera l'objet d'un nouveau devis. Pour des raisons de sécurité et de suivi, la Prestataire se réserve le droit de conserver un accès à l'administration du site Internet du Client et à recevoir une copie des e-mails générés par le site, en vue de tests, pendant une période à durée indéterminée.

5.3. Noms de Domaine

Le Client est responsable du choix de son(ses) nom(s) de domaine et devra s'assurer de la disponibilité du(des) nom(s) de domaine retenu(s) en procédant au préalable à des recherches d'antériorités. Le Client sera également responsable de son enregistrement auprès des bureaux d'enregistrement.

5.4. Hébergement

L'hébergement est choisi par le Client. Le Client sera responsable de sa souscription. La Prestataire ne pourra, par conséquent, pas être poursuivi pour des problèmes liés au serveur sur lequel est hébergé le site du Client.

5.5. Référencement

À ce titre, la Prestataire n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans l'exécution de cette prestation. Aussi, le Client reconnaît que les moteurs de recherche et les annuaires n'ont aucune obligation à intégrer le Site Internet du Client dans leur résultats. De plus, la Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'efficacité de la prestation en cas de refus du Client sur l'ajout ou la modification de contenus en vue de l'optimisation du référencement par la Prestataire.

5.6. Actualisation

L'ajout ou la modification de contenus dans le but de mettre à jour des pages existantes ou des fiches produits, se fera d'un commun accord écrit par e-mail, et sous la responsabilité du Client. Cette prestation, ainsi que la création de pages supplémentaires, de produits, de fonctionnalités ou les modifications de l'apparence du site Internet du Client feront l'objet d'un nouveau devis.

5.7. Support

Le support technique du Prestataire est disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 15h30 et hors indisponibilité du Prestataire et jours fériés.

ARTICLE 6. PRESTATION DE PHOTOGRAPHIE

6.1. Exécution de la prestation

Les prises de vues seront réalisées au sol à hauteur d'homme dans les locaux du Client ou dans les lieux accessibles. À cet effet, le Client devra aménager en amont du rendez-vous un espace propre et rangé pour éviter tout incident et accident. Les objets à photographier devront être nettoyés par le Client avant la prise de vue.

Toute prestation supplémentaire demandée en cours d'exécution de la prestation initiale donnera lieu à facturation même en l'absence de devis.

Les photographies seront réalisées « Sous condition d'une météo favorable » et dans la mesure du possible, suivant le délai imparti par le Client. Une nouvelle date de prises de vue pourra être fixée si les conditions météo ne sont pas favorables et suivant les disponibilités du photographe, sauf demande expresse du Client qui devra assumer le résultat aléatoire qui dépendra de ce choix.

Toute contestation sur les photographies livrées devra faire l'objet d'une confirmation écrite et argumentée dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison. Les critères esthétiques et de composition ne peuvent être admis comme motifs de réclamation et ne pourront pas motiver le refus des travaux. En cas de présence du Client ou de son représentant lors des prises de vue ou de validation continue par envoi dématérialisé des fichiers, aucun motif de refus ne pourra être retenu.

En cas d'indisponibilité médicale ou d'accident le photographe pourra proposer une autre date, ou les coordonnées d'une autre entreprise si la date de réalisation ne peut être déplacée aux mêmes conditions que le devis initial.

6.2. Transmission et fourniture des fichiers

Les photographies livrées au Client sont fournies sous des formats prêts à l'utilisation tels que JPEG, TIF ou équivalents. En aucun cas les fichiers bruts de type RAW ou les fichiers de montage (ex. : fichiers PSD avec calques) ne sont transmis, sauf demande expresse du Client avant la signature du devis. Toute transmission de fichiers natifs, si acceptée, fera l'objet d'un devis distinct et sera assortie d'une clause interdisant leur modification ou utilisation en dehors des termes initialement convenus. Cette disposition vise à protéger le savoir-faire du Prestataire et à garantir une utilisation conforme des visuels livrés.

6.3. Cession des droits

La communication et l'utilisation des photographies sont soumises aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Chaque utilisation non prévue au présent contrat devra faire l'objet d'une nouvelle cession, étant entendu qu'une cession tout droit est illicite.

La mention © **Floriane MÉRIC** est obligatoire lors de chaque utilisation de l'image (Loi N°92-597 du 1er Juillet 1992).

Les droits cédés forfaitairement ne peuvent avoir qu'une portée limitée. Les droits annonces presses et affichages sont évalués sur la base du barème (paru au Journal Officiel) des œuvres de commande en publicité. Aucune cession ne peut être implicite, en cas de doute contacter la Prestataire. Selon la législation il appartient au diffuseur de vérifier qu'il détient bien les droits de diffusion sur les photographies qu'il utilise dans le cadre professionnel. La transmission à des tiers est soumise à l'accord du photographe et est subordonnée à la rédaction d'un contrat de cession de droits complémentaire.

La cession ne devient effective que lors du paiement total de la facture incluant prestation et frais de réalisation (production). Le non-paiement de l'intégralité de la somme autorise le photographe à interdire et faire retirer ou saisir toutes diffusions print ou web.

Les droits d'utilisation des photographies sont limités aux usages explicitement prévus dans le devis ou la facture. Toute utilisation supplémentaire (notamment publicitaire, sur un support différent ou dans une zone géographique non prévue) devra faire l'objet d'une nouvelle cession de droits. Aucune cession globale ou implicite des droits ne peut être présumée. En cas de doute, le Client devra solliciter une autorisation écrite préalable du Prestataire. Toute infraction pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

6.4. Responsabilité

Le photographe ne pourra être tenu responsable des objets qui lui sont confiés pour la durée de la prise de vue. Il appartiendra au Client de prendre les éventuelles assurances complémentaires nécessaires. La responsabilité civile professionnel du photographe est couverte par son assurance dont référence figurent en tête de devis ou facture.

La Prestataire ne fournit aucune autorisation émanant des personnes photographiées, des propriétaires des biens meubles et immeubles ou encore des auteurs d'œuvres présentées sur les photographies ou de leurs cessionnaires et ayants droits. Il appartient au Client, utilisateur des photographies d'obtenir ces autorisations.

Le Client, ayant le choix des contenus rédactionnels auxquels il associe les images, s'interdit tout appel en garantie à l'encontre du Prestataire, en cas de réclamation, recours ou action en dommages intérêts ou autres.

Le photographe pourra faire valoir son droit de retrait, sans préjudice financier, au cas où le Client sortirait la ou les photos du contexte initialement prévu, notamment si les visuels sont utilisés dans un contexte idéologique, religieux, politique, illégal ou portant atteinte aux bonnes mœurs. Le Client s'engage donc à prévenir la Prestataire au préalable afin de recueillir l'autorisation de publication.

6.5. Remboursement des frais

Frais restant toujours à la charge du Client et en sus de la rémunération du photographe : transport et hébergement des matériels et des personnes.

Les frais éligibles pourront faire l'objet d'un contrat de débours.

Selon la législation la rémunération des modèles est toujours à la charge directe du client.

ARTICLE 7. PRESTATION DE GESTION

7.1. Prestations éligibles

La Prestataire propose un accompagnement pour la gestion administrative et financière des micro-entreprises et petites entreprises. Ces prestations incluent notamment :

- La création de tableaux prévisionnels pour faciliter la gestion de l'activité ;
- Le suivi de trésorerie (analyse des flux financiers, prévisions) ;
- L'élaboration de systèmes de facturation (devis, factures, bons de livraison) ;
- La mise en place de processus pour optimiser le recouvrement des paiements (relances, échéanciers).

La Prestataire agit exclusivement en tant que conseiller ou assistant dans ces domaines. Ces services ne relèvent pas des missions réservées aux experts-comptables, conformément à l'article 20 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945. Le Client reste responsable de l'intégrité et de la transmission de ses données à un expert-comptable ou un professionnel habilité pour validation, certification ou déclarations fiscales.

Le Client s'interdit de transmettre les tableaux de gestion effectués par la Prestataire à des Tiers.

7.2. Limites d'intervention

La Prestataire ne réalise aucune prestation réglementée réservée aux experts-comptables, telles que :

- La tenue de la comptabilité générale (enregistrement des écritures comptables) ;
- La révision comptable ;
- La certification des comptes ou la production des états financiers.

Ces missions doivent obligatoirement être réalisées par un expert-comptable inscrit à l'Ordre. Les outils ou documents fournis par la Prestataire (tableaux, prévisions) sont à titre indicatif et ne remplacent pas une validation professionnelle.

ARTICLE 8. PARTENAIRES & SOUS-TRAITANTS

La Prestataire peut décider de sous-traiter ses prestations en partie ou en totalité, sans préavis. Toutefois, la Prestataire reste l'unique interlocuteur vis-à-vis du Client.

ARTICLE 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations spécifiques réalisées pour le Client restent la propriété pleine et entière du Prestataire, sauf mention contraire indiquée sur le devis.

Le Client n'est pas autorisé à altérer les créations réalisées par la Prestataire, ni à en extraire des éléments, sans l'autorisation écrite préalable du Prestataire. Tout manquement à cette obligation sera considéré comme un acte de contrefaçon et pourra être conditionné à une contrepartie financière et/ou entraîner des poursuites judiciaires.

ARTICLE 10. TARIFS

Les tarifs sont exprimés en Euros. La TVA n'étant pas applicable (art. 293B du CGI), les tarifs s'entendent net. Les tarifs indiqués sur le devis soumis au Client, sont fermes et définitifs et valables 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de celui-ci, sauf mention contraire expresse indiquée sur le devis.

En dehors de la période de validité du devis, la Prestataire se réserve le droit de procéder à la révision de ses tarifs à tout moment et sans préavis.

Les prestations à l'heure sont facturées au prorata du temps passé, par tranche de 15 minutes minimum.

Les tarifs des abonnements sont réévalués annuellement au 1^{er} janvier suivant le dernier Indice prix de production des services français aux entreprises françaises connu.

ARTICLE 11. PAIEMENT

11.1. Conditions de règlement

Toute commande de prestation globale n'est réputée définitive et validée qu'après versement d'un acompte de 40% du montant total du devis, réglé à la signature de ce dernier.

Un versement d'un 2^{ème} acompte de 30% du montant total du devis sera exigible à la validation des maquettes.

La signature du procès-verbal de livraison par le Client, devra intervenir dans un délai de 5 jours ouvrés, et implique l'exigibilité par la Prestataire des 30% restants.

Dans le cas où un échéancier de paiement serait mis en place et précisé dans le devis, le Client devra respecter les mensualités indiquées sur celui-ci. En cas de non-respect de l'échéancier, l'article 11.3. des présentes Conditions Générales s'applique.

Dans le cas d'une prestation facturée à l'heure, le Client devra procéder au règlement total de celle-ci, à la signature du devis et avant la réalisation de la prestation, sauf mention contraire indiquée sur le devis.

11.2. Modalités de paiement

Le paiement de la prestation s'effectuera uniquement par virement bancaire sur le compte bancaire du Prestataire, dont le RIB/IBAN sera joint au devis et à la facture.

11.3. Délais de paiement et pénalités de retard

Les factures sont payables à réception, moyennant un délai raisonnable de réception des fonds sur le compte bancaire du Prestataire de 5 jours ouvrés.

Tout règlement effectué après expiration de ce délai entraînera sans préavis :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client
- La facturation de pénalités de retard d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10%, exigible le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture, et calculée au prorata du temps écoulé jusqu'à la date du paiement intégral suivant la formule suivante : $\text{Somme due} \times [(\text{Taux de refinancement de la BCE} + 10\%) \div 365] \times \text{Nombre de jours de retard}$.
- En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture en retard, due au titre des frais de recouvrement (art. L441.6 du Code de Commerce).
- La suspension de toutes les prestations en cours, sans indemnisation due au Client

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

La Prestataire se réserve le droit de demander au Client, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement engagés dépassent ce montant, sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 12. DÉLAI DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les prestations commandées par le Client seront, si cela est possible, fournies dans le délai indiqué sur le devis. Ce délai court à compter de la réception par la Prestataire :

- Du devis correspondant, signé par le Client,
- Des présentes Conditions générales de vente et de prestation de services, paraphées et signées par le Client,
- Et du paiement sur le compte bancaire du Prestataire, de l'acompte de 40%.

Les délais de prestations mentionnés sur le devis du Prestataire sont fournis à titre indicatif, et ne constituent pas des délais fermes. La Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations.

Aussi, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension de la prestation imputable au Client, ou en cas de Force Majeure.

ARTICLE 13. ANNULATION DE COMMANDE

13.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations :

Entièrement exécutées avant la fin du délai de rétractation, sous réserve de l'accord exprès du Client pour commencer l'exécution de la prestation et de son renoncement exprès à ce droit ;

Réalisées sur mesure ou selon les spécifications propres du Client, telles que la création de sites internet, la prise de photographies adaptées ou la personnalisation de supports graphiques, la réalisation de tableaux de gestion personnalisés.

Le Client reconnaît que les prestations proposées par la Prestataire relèvent de ces exceptions et renonce expressément à son droit de rétractation lors de la signature du devis.

13.1. Annulation à l'initiative du Client

13.1.1. Pour les Prestations forfaitaires globales Après signature du devis par les Parties, et avant le début de la réalisation de la prestation, l'acompte versé par le Client sera acquis de plein droit par la Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement, excepté si l'annulation survient dans un cas de Force Majeure.

Si le Client annule la commande pendant la réalisation de la prestation, la Prestataire se réserve le droit d'exiger une somme complémentaire à l'acompte versé, calculée au prorata du temps passé sur la prestation, excepté si l'annulation survient dans un cas de Force Majeure.

13.1.2. Pour les Prestations facturées à l'heure Après la signature du devis par les Parties, la totalité des sommes versées sera acquise par la Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement, excepté si l'annulation survient dans un cas de Force Majeure.

13.1.3. Pour les Prestations payées mensuellement Après la signature du devis par les Parties, la totalité des sommes versées sera acquise par la Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement, excepté si l'annulation survient dans un cas de Force Majeure.

13.2. Annulation à l'initiative du Prestataire

Le non-respect des présentes Conditions Générales entraîne l'annulation de plein droit des prestations en cours, sans indemnité ni remboursement des sommes versées, et sans que la Prestataire ne puisse en être tenu pour responsable.

ARTICLE 14. CRÉDITS & MENTIONS

La Prestataire fera une demande par mail au Client si elle souhaite utiliser ses créations (site internet et photographies), ainsi que le nom et les éléments graphiques et visuels du Client, à des fins d'auto-promotion dans le cadre de sa

communication sur son site internet, ses réseaux sociaux ou ses brochures de présentation.

Le Client devra répondre par mail pour donner ou refuser son autorisation. En l'absence de réponse dans un délai de 5 jours ouvrés, l'autorisation sera considérée comme implicitement accordée.

Le Client s'engage à faire figurer sur tous les supports de communications réalisés par la Prestataire, la mention : « Réalisé par FlashMultitâche ».

Dans le cas d'un support papier (affiche, flyer, brochure etc...), la mention sera accompagnée de l'adresse du site Internet du Prestataire : <https://www.flashmultitache.fr>.

Dans le cas d'un site Internet, le Client intégrera à cette mention le lien hypertexte « a href » du site Internet du Prestataire : <https://www.flashmultitache.fr>.

ARTICLE 15. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une des Parties à remplir ses obligations résultant d'une disposition d'un contrat ou d'une commande, l'autre partie sera autorisée, par une notification écrite adressée à la partie fautive, et sans préjudice de tous autres recours, à résilier tout ou partie du contrat ou de la commande concernés sans aucune responsabilité, de plein droit après mise en demeure d'exécuter, non suivie d'effet dans le délai de 30 jours suivant la mise en demeure.

La résiliation interviendra alors, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

ARTICLE 16. DONNÉES PERSONNELLES

16.1. Données du Client

Le Client est informé que la collecte de certaines de ses données à caractère personnel est nécessaire à la bonne exécution des relations commerciales avec la Prestataire. Ces données sont collectées par la Prestataire uniquement dans le cadre de leurs relations commerciales, pour les besoins de la bonne exécution du Contrat. Elles sont réservées à l'usage exclusif du Prestataire, et le cas échéant de ses sous-traitants. Le responsable de traitement au sein du Prestataire est joignable à l'adresse e-mail contact@flashmultitache.fr ou par courrier à l'adresse du Prestataire.

À moins que le Client ne donne son accord exprès, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées par la Prestataire à d'autres fins que celles visées dans la présente clause. Sauf accord contraire, la Prestataire conservera les données personnelles recueillies pendant un délai maximum de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par la Prestataire. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées dans les

présentes. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et en cas de refus le Client peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

16.2. Données fournies par le Client

Dans l'hypothèse où la Prestataire devait avoir accès ou traiter des données personnelles des prospects, utilisateurs, partenaires ou Clients du Client fournies par ce dernier, celui-ci garantit au Prestataire qu'il veillera au respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la collecte et au traitement de données personnelles.

16.3. Données du Prestataire

Dans l'hypothèse où le Client aurait directement ou indirectement accès aux données personnelles du Prestataire, ou collecterait des données personnelles du Prestataire, le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du « RGPD » (Règlement Européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données personnelles).

ARTICLE 17. DROIT APPLICABLE & LITIGE

Les présentes Conditions Générales ainsi que les prestations réalisées par la Prestataire sont régies par le droit français.

Tout litige entre les Parties relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Contrat, relèvera de la compétence du Tribunal du Commerce compétent à la domiciliation du Prestataire.

ARTICLE 18. LANGUE DU CONTRAT

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance, compris et accepté les présentes conditions générales de vente et de prestation de services avant toute acceptation de devis.